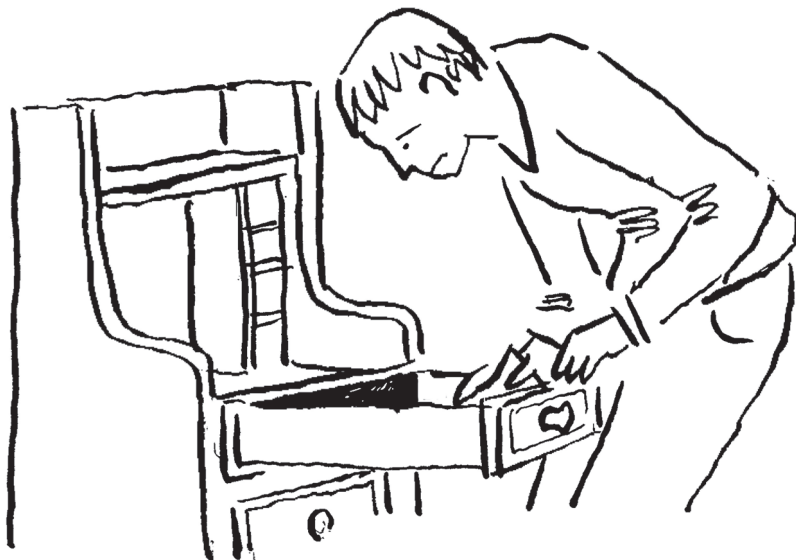


Exercice n° 51

Les joies de l'administration : épisode 1



Hélas, vous êtes au chômage et ce depuis un certain temps déjà, et les allocations qui vous sont attribuées en fonction de cette situation inconfortable viennent brusquement d'être suspendues, sans autre forme de procès et surtout sans préavis. N'écoutez que votre angoisse, vous vous êtes précipité sur votre portable pour joindre le service concerné. Après une demi-heure de musique soporifique et d'attente, une voix s'est enfin manifestée, vous priant de vous exprimer. Ce que vous faites, bafouillant un peu, mais réussissant quand même à émettre votre requête. Bien sûr, il fallut donner toutes les références inscrites sur votre dossier, ce que vous n'aviez pas anticipé. Course jusqu'au bureau dans le tiroir duquel sont rangés les précieux documents ! Vite, trouver la bonne page pour que la préposée puisse vous identifier avant de vous raccrocher au nez ! Ouf, c'est fait mais de la patience fut à nouveau requise car son ordinateur faisait des caprices. Enfin votre cas apparut à l'écran et un très définitif avis vous parvint : comme vous ne recherchez pas activement un emploi, les versements ont été purement et simplement supprimés. D'ailleurs un courriel, que malheureusement vous n'avez pas lu, vous a été adressé dans ce sens.

Complètement abasourdi par cette nouvelle, vous poussez un cri de désespoir en demandant véhémentement : mais comment est-ce possible qu'une telle chose puisse se produire et comment faire pour renverser la tendance pour percevoir ce qui est dû jusqu'à la fin de l'année ? Votre désarroi a été perçu par votre interlocutrice dont l'intonation se radoucit un peu. Elle vous invite à adresser à ses services, par courrier électronique ou postal, une lettre dans laquelle vous prouverez votre bonne foi en joignant un récapitulatif de toutes vos recherches

d'emploi, de toutes les annonces auxquelles vous avez répondu, des réponses reçues, la liste de vos appels téléphoniques, les dates des entretiens d'embauche, bref, le plus d'arguments possible à votre disposition prouvant votre bonne foi et vos efforts.

Bon courage lui fut souhaité ainsi qu'une invitation à prendre rendez-vous dans les locaux réservés à cet usage dans le cas où des difficultés insurmontables empêcheraient de monter un dossier en bonne et due forme.

Questions

1. Pourquoi la personne a-t-elle été surprise de l'arrêt des versements ?
2. Qu'est-ce qu'elle n'avait pas anticipé ?
3. De quoi est-elle accusée ?
4. Avez-vous été confronté à ce genre de situation ?